

que ceux de l'article 18 ci-dessus. Le troisième paragraphe diffère en ce sens que le rapport du juge sera soumis au Parlement, ce que n'exige pas la loi canadienne. Voici les termes mêmes du 3e paragraphe de la loi australienne:

" Si la Cour ou le juge fait rapport que tel trust, coalition, association ou entente existe, le rapport sera déposé devant les deux Chambres du Parlement et le gouverneur-général pourra, sur prière des deux Chambres du Parlement, par proclamation, déclarer que les marchandises seront admises en franchise de droits ou à un taux de droits réduit de façon à donner au public l'avantage d'une concurrence raisonnable pour ces marchandises".

Le changement n'est pas heureux.

Les Chambres ne siègent pas en permanence, tandis que le gouverneur-conseil peut en tout temps prendre une décision quand ses prérogatives inhérentes à l'Exécutif ne sont pas entamées par des formalités comme celles que contient, dans l'espèce, la loi australienne.

Il est, en effet, à remarquer que les Chambres australiennes n'auront aucune décision à prendre contre les trusts éventuels, mais simplement à envoyer une adresse au gouverneur-général qui décidera s'il y a lieu ou non d'abolir ou de réduire les droits.

Décidément nous préférons la loi canadienne.

## LA CONFERENCE COLONIALE

Le câble transatlantique nous transmet depuis quelques jours des nouvelles relatives à la Conférence coloniale; ces nouvelles sont encore maigres, puisque la conférence n'en est qu'à ses travaux préliminaires; elle ne s'est réunie qu'une seule fois pour s'ajourner ensuite au vendredi 4 de ce mois.

Ce qui semble tenir le plus à cœur au Secrétaire colonial, M. Jos. Chamberlain, c'est la question de la défense impériale. Le Secrétaire colonial espère bien obtenir des colonies qu'elles se saignent des quatre membres pour prendre leur part des dépenses militaires de l'empire et peut-être demandera-t-il aussi que les colonies fassent également en hommes les sacrifices qu'elles sont invitées à faire en argent.

Des hommes nous n'en avons pas trop, nous en manquons même pour tirer de notre sol, de notre sous-sol, de nos fleuves et rivières et des deux océans qui nous bordent à l'est et à l'ouest les trésors qu'ils renferment.

Faute de bras, les plus belles terres à blé du monde n'ont pas encore été creusées par le soc de la charrue et quantité de minéraux restent enfouis dans

le sol, enfin nos provinces maritimes sont les moins peuplées du Canada.

Pour l'argent, nous avons tant de dépenses à faire pour mettre en valeur nos ports, nos fleuves, nos moyens de communication de toutes sortes, pour créer des routes et des chemins de colonisation, fonder des écoles, etc... etc... que le Canada doit songer aux dépenses de la paix, aux dépenses productives avant de penser aux coûteuses et ruineuses dépenses de guerre.

Le Canada est colonie britannique; si l'Angleterre veut conserver au nombre de ses possessions, un des pays du monde les plus vaste et les plus riches en produits agricoles, miniers et forestiers, il vaut la peine pour elle de faire quelques sacrifices, mais il ne lui convient guère de nous demander de lui sacrifier des hommes et de l'argent pour conserver les domaines qu'elle peut avoir loin de nous ou en augmenter l'étendue.

Le Canada a réellement fait des sacrifices pour l'Angleterre, il lui a accordé un tarif de préférence à l'importation; les marchandises anglaises entrées au Canada depuis l'Acte des douanes de 1897 ont bénéficié d'une réduction de droits qui a coûté plusieurs millions au Trésor fédéral. Nous n'estimons pas à moins de cinq millions le cadeau fait, de ce chef, à la Grande-Bretagne pour les deux années 1900 à 1901.

Le Canada, dans la guerre de l'Afrique du Sud, a fait sa part de sacrifices envers la mère-patrie; il a fourni des hommes et les a équipés.

Qu'avons-nous obtenu en échange de nos sacrifices?

Une demande de nouveaux sacrifices. Rien de plus.

Les colonies anglaises, car plusieurs autres également ont fait leur part, leur large part dans la dernière guerre, devaient s'attendre, dans la personne de leurs Premiers Ministres, à ce que le Secrétaire colonial leur offrit une compensation pour les sacrifices faits et ceux demandés pour l'avenir.

Voici ce que dit la dépêche de la Presse Associée: " M. Chamberlain a dit que la défense de l'Empire était une question de la plus haute importance; il a parlé des grands progrès que la cause de la fédération impériale avait faits, mais il a été très réservé sur les mesures à prendre pour resserrer les liens entre la Grande-Bretagne et ses colonies. Il a invité des suggestions à ce sujet."

Il est surprenant qu'un homme de la trempe du Secrétaire colonial n'ait rien à proposer lui-même pour en arriver à son but, but qu'il poursuit sans cesse depuis des années. M. Chamberlain présidait déjà la conférence coloniale qui eût lieu en 1897, lors des fêtes du Jubilé de la reine Victoria, il préside encore celle

d'aujourd'hui, et c'est lui qui l'a convoquée et qui, depuis plusieurs mois, a indiqué les sujets qu'auraient à discuter les Premiers Ministres des colonies.

M. Chamberlain en est aujourd'hui réduit à inviter les Premiers Ministres à faire des propositions. N'en a-t-il donc plus à faire?

Le Canada en a une, une seule et elle a été faite depuis quelque temps. Nous avons abaissé notre tarif douanier en faveur des produits de l'Angleterre, que l'Angleterre accorde une préférence aux produits du Canada.

La réciprocité des intérêts commerciaux est le meilleur ciment pour lier de façon très étroite les colonies à la mère-patrie.

## EN VACANCES!

La saison chaude arrive, nous en avons eu cette semaine un léger avant-goût.

Un certain nombre de maisons de gros ont la bonne habitude de devancer pendant l'été l'heure de la fermeture des bureaux et des magasins et toutes sans exception accordent une semaine ou deux de vacances à tout leur personnel pendant les mois les plus chauds de l'année. Il va sans dire que ces maisons paient à leurs employés leurs salaires durant le temps des vacances.

Les employés sont reconnaissants envers leurs patrons de ces attentions et du bien-être qu'elles leur procurent. Après le repos, ces employés se trouvent retremés et prêts à aborder le travail avec une nouvelle ardeur.

Dans le commerce de détail quelques patrons agissent de même envers leurs employés; mais ils sont malheureusement trop rares ceux qui comprennent que l'homme n'est pas une bête de somme et qu'il lui faut à de certaines périodes un repos un peu prolongé qui le délasse des tracas de la routine quotidienne.

L'employé est souvent marié et père de famille; il est bon qu'il puisse procurer aux siens quelque divertissement, qu'il passe avec eux quelques bonnes journées exemptes des soucis habituels et qu'il vive lui-même un peu de la vie de famille pour laquelle il est fait.

Mais il ne faut pas que l'employé voie le plaisir de ses vacances changé en amertume par la question d'argent. Si son patron lui donne une semaine de repos sans lui servir en même temps le montant de son salaire, il risque souvent d'aggraver la situation pécuniaire de celui à qui il croit accorder une satisfaction. Bon nombre d'employés préféreraient, si on leur donnait le choix, ne pas prendre de vacances, que de les prendre sans salaire.

Dans les années de prospérité que